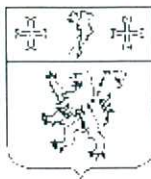


Ville de Meyzieu



Direction des ressources humaines
NB/HR

Membres du CHSCT

Le 26 août 2016

Procès-verbal du Comité Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 2 juin 2016

Présent(e)s : Florence BOCQUET, Monique AGUILERA, Fabien BLANC, Hervé FELBABEL , Clémence MONTABONEL, Amélia BAREILLE, Annick PINCHENORE, Hadrien ROZIER, Sylvie NOUVEL, Eric GAYET, Roland MARION, Sébastien LLORCA , Didier POISSON, Pascale DEFOLY, Djamila BOUAMAR, Eliane GOY, Nelly NAVARRO, Thomas VINCENT.

Absent(e)s / Excusé(e)s : Martine CHETAILLE, Nabila BENRACHED, Zohra PASTOR, Ginette CORDARO, Patrick ROYER.

La séance est ouverte à 9h05.

Florence BOCQUET rappelle l'ordre du jour :

- I. Validation du procès-verbal du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 28 avril 2016
- II. Présentation des analyses d'accidents du travail réalisées en formation par les représentants du personnel.
- III. Revue des précédents rapports d'inspection de 2015 (Cuisine centrale, EAJE Clé des champs et Marie-Thérèse Eyquem).
- IV. Restitution de la démarche ergonomique portant sur la Cuisine centrale.
- V. Rapport d'inspection du travail sur l'Octogone.
- VI. Questions diverses.

I. Validation du procès-verbal du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 28 avril 2016

Florence BOCQUET demande s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal de la réunion précédente du CHSCT.

Roland MARION interroge les membres de la DRH en ce qui concerne le poste de conseiller prévention et qualité de vie au travail indiqué comme « vacant » dans une première version du procès-verbal, et dont la mention n'apparaissait plus dans la version finale proposée au CHSCT.

Hadrien ROZIER intervient en expliquant que ce poste est bien permanent et s'est retrouvé vacant du fait du départ d'un agent mais que, comme il l'a été rappelé lors du dernier CHSCT, le recrutement destiné à pourvoir ce poste était en cours, et aujourd'hui achevé.

Florence BOCQUET invite Hadrien ROZIER à faire état au CHSCT de l'issue de ce recrutement.

Hadrien ROZIER indique que la DRH a procédé aux entretiens de recrutement pour ce poste vacant, et que parmi les 4 candidats invités en entretien, Amélia BAREILLE s'est distinguée et a fait la différence par son expertise, son expérience, son potentiel et sa motivation, et a donc été retenue pour le poste en question, en ajoutant également que l'affectation au poste de l'agent sera effective au 1^{er} juillet prochain.

Florence BOCQUET s'assure que la réponse que Hadrien ROZIER a apporté à l'instance était satisfaisante et propose d'aborder le point suivant.

II. Présentation des analyses d'accidents du travail réalisées en formation par les représentants du personnel

Amélia BAREILLE précise que chaque groupe présentera l'analyse qu'il a réalisée en vue de restituer une méthodologie et un exercice collectif élaborés dans le cadre de la formation spécifique portant sur l'analyse des accidents du travail, dont ils ont bénéficié.

Analyse n°1 d'accident du travail réalisée par Annick PINCHENORE, Zohra PASTOR et Roland MARION sur l'école du Carreau :

Annick PINCHENORE insiste en premier lieu sur le fait que ce sont des cas précis d'accident du travail qui ont été choisis pour être analysés avec notamment un outil indispensable : l'arbre des causes. Elle entame la description de l'analyse par une description des faits, des circonstances et du lieu de l'accident, en suivant notamment la méthode ITAMAMI (individu-tâche-matériel-milieu). Ce dernier a eu lieu sur l'école du Carreau, et a consisté à ce que l'agent se fasse mal au dos en se baissant pour laver les toilettes. Est en cause l'usure physique engendrée par des tâches répétitives. De plus, interrogée sur la question, l'agent n'aurait pas reçu dernièrement de formation adéquate.

Une remarque a été émise par ailleurs sur la procédure d'appel des secours en cas d'accident car, aucun appel aux pompiers n'a été effectué pour l'agent qui n'a pas réussi à se lever seule. Elle a dû se rendre par ses propres moyens à la clinique.

Didier POISSON intervient en demandant l'heure à laquelle l'agent a commencé à travailler.

Amélia BAREILLE indique que l'accident de travail a eu lieu à 8 heures mais n'a pas l'information du moment de sa prise de service.

Florence BOCQUET porte également son intérêt sur le secteur qui a été le lieu de l'accident, et aimerait en savoir plus sur la déclaration de non reconnaissance d'accident du travail, demandant des précisions sur les critères qui participent à la reconnaissance de celui-ci.

Annick PINCHENORE précise qu'après sa consultation auprès de son médecin traitant, il a été décelé chez l'agent des fragilités antérieures au niveau du dos.

Hervé FELBABEL informe les membres de l'instance des critères de reconnaissance d'un accident du travail. Il précise que c'est au fonctionnaire de prouver qu'il y a bien eu un accident, et qu'il faut à cela un fait réellement accidentel. Il précise également que l'employeur a aussi la possibilité de reconnaître un accident de manière unilatérale d'après le décret de 2009, mais que ce n'est pas une obligation. Le médecin évoque finalement trois aspects de l'accident du travail : sa prévention, sa gestion administrative, sa prise en charge externe auprès des agents.

Florence BOCQUET se questionne sur la prise en charge du mal de dos de l'agent, avec par exemple, la prescription d'un corset.

Hervé FELBABEL indique que le traitement de l'agent et son suivi est opéré à titre personnel dans le cas présent.

Nelly NAVARRO s'interroge sur l'existence d'un registre d'accidents du travail bénins.

Amélia BAREILLE explique qu'il y a un enregistrement effectué de chaque accident du travail, y compris bénin.

Nelly NAVARRO s'interroge sur l'avancement des frais par l'agent lorsque l'accident du travail n'est pas reconnu.

Hervé FELBABEL émet des préconisations quant à la problématique évoquée. Pourrait être considérée l'instauration d'une commission interne à la ville, qui assurerait l'accompagnement par un personnel RH des agents concernés pour examiner l'ensemble des demandes et positionnerait la collectivité en fonction, par exemple, du taux de gravité des accidents enregistrés.

Hadrien ROZIER précise que dans le doute de la reconnaissance de l'accident de travail dont a fait l'objet un agent, et s'il y a arrêt de travail, les agents sont maintenus en situation de congé de maladie ordinaire.

Nelly NAVARRO rapporte que certains agents ne déclarent pas leurs accidents de travail pour des causes financières. Elle soulève la difficulté des imprimés des accidents du travail qui sont à récupérer exclusivement en mairie.

Hadrien ROZIER indique à ce titre que certains encadrants de proximité se déplacent jusqu'à l'Hôtel de Ville, pour représenter un de leurs agents qui a subi un accident de travail et ainsi apporter les éléments nécessaires à la DRH.

Florence BOCQUET s'interroge sur l'obligation de déplacement à l'Hôtel de Ville.

Hadrien ROZIER affirme que les motifs de cette procédure résultent principalement du travail de veille de conformité effectué par le Pôle Gestion de la DRH quant à la réglementation.

Nelly NAVARRO aborde d'abord la problématique d'appel des secours en cas d'agents blessés.

Hadrien ROZIER propose qu'une communication soit effectuée par la DRH auprès de l'ensemble des services selon laquelle, en cas de blessure autre que bénigne d'un agent, les services de

secours doivent être systématiquement appelés pour intervenir, en composant le 15 pour être en contact avec un médecin régulateur du SAMU.

Hervé FELBABEL adhère à cette proposition affirmant qu'une piqûre de rappel est sans doute nécessaire sur les règles de sécurité et santé au travail à ce niveau.

Éliane GOY note également le dysfonctionnement des secours, et relate que des ambulances sont parfois envoyées à la place des pompiers.

Florence BOCQUET clôt la première analyse et invite Amélia Bareille à procéder à la suivante.

Analyse n°2 d'accident du travail réalisée par Amélia BAREILLE, Eliane GOY et Sébastien LLORCA auprès du service Pôle Bâtiments

Amélia BAREILLE expose l'analyse du deuxième accident choisi par les membres du groupe, qui s'appuie également sur la méthode « ITAMAMI » qui permet de mener une observation globale. L'agent victime est en contrat d'avenir, et le groupe d'analyse s'interroge sur les formations au tutorat dans leur ensemble.

Eliane GOY s'interroge au sujet de la formation, à savoir, si c'est à l'agent d'indiquer qu'il a bien été formé ou bien si c'est à son encadrant de le préciser, dans le cadre d'une analyse.

Didier POISSON affirme que c'est au responsable de répondre si l'agent a été formé ou non.

Amélia BAREILLE reprend les circonstances de l'accident évoqué précédemment. Elle expose également des premières propositions de mesures de prévention quant au retrait d'une barre de fer dans un amas de gravats.

Sébastien LLORCA estime qu'il existe deux manières d'intervenir en la matière : soit dès le stade de la démolition, soit au moment du recyclage.

Florence BOCQUET se questionne sur la durée du contrat d'avenir.

Amélia BAREILLE précise qu'un tel contrat peut avoir une durée de 3 ans.

Florence BOCQUET énumère les différentes tâches à la charge de l'agent accidenté.

Eliane GOY s'exprime sur les moyens de travail des membres du CHSCT dans le déroulé de l'analyse, et déplore des rendez-vous qui par deux fois n'ont pas été honorés. Elle émet dans cette veine son souhait de retravailler le règlement intérieur du CHSCT.

Florence BOCQUET s'interroge sur la nécessité de la refonte du règlement et demande plus de précisions à ce sujet.

Eliane GOY recommande que les membres du CHSCT soient davantage identifiés et investis de par leurs missions, notamment grâce au renfort d'une démarche de communication. Leurs objectifs sont d'être en mesure de détecter les causes profondes des accidents de travail et d'avancer dans une démarche de prévention.

Florence BOCQUET estime que ce n'est pas aux membres du CHSCT de mener l'enquête de prévention.

Amélia BAREILLE préconise de son côté un cadre d'analyse commun à tous les membres, autrement dit un protocole d'analyse des accidents du travail afin que la démarche soit davantage intégrée, appréhendée et mise en cohérence par tous.

Hadiren ROZIER suggère de déléguer à certains membres du CHSCT qui seraient formés en la matière, et pilotés par Amélia, l'analyse de problématiques en lien avec les accidents du travail.

Eliane GOY s'affirme soucieuse de comprendre la mise en place de cette nouvelle disposition.

Hadrien ROZIER expose son intérêt de voir des groupes de travail se former avec les membres du CHSCT pour mener enquêtes et analyses, dans le but d'apporter des observations fines.

Florence BOCQUET souhaite que des propositions soient formulées à ce sujet pour la prochaine réunion.

Didier POISSON rappelle que les membres du CHSCT sont dotés d'une grande légitimité et que les responsables de service ont pour premier devoir de collaborer avec eux. Il ajoute également l'intérêt de démultiplier au mieux les forces d'action pour que les analyses des accidents du travail soient faites de manière plus rapide.

Florence BOCQUET demande s'il y a des remarques et en l'absence de celles-ci, la dernière analyse est abordée.

Analyse n°3 d'accident du travail réalisée par Nelly NAVARRO, Pascale DEFOLY et Hadrien ROZIER auprès du restaurant scolaire de l'école Carreau

Neily NAVARRO expose les faits, circonstances, lieux, date et heure de l'accident.

Hadrien ROZIER précise qu'au terme de la méthodologie employée, l'outil de l'arbre des causes est avantageux afin de déterminer les causes réelles de l'accident. Il souligne également que des photos prises et la réalisation de schémas ont permis de mieux comprendre les circonstances de l'accident et de poser les bonnes questions.

Clémence MONTABONEL préconise d'être attentif sur la surévaluation des commandes pour éviter le gaspillage et donc le remplissage trop important des poubelles.

Pascale DEFOLY assure qu'on ne peut pas réduire la commande des enfants.

Florence BOCQUET suggère l'idée d'abandonner les conteneurs, jugés risqués et dangereux pour les agents qui les transportent dans les escaliers.

Pascale DEFOLY explique le fonctionnement du restaurant scolaire du Carreau en mentionnant que le nombre de sacs poubelle est réparti entre les agents pour éviter les allers-retours.

Florence BOCQUET évoque l'existence du monte-charge.

Didier POISSON souligne dans le même temps l'importance de l'ouverture d'un restaurant en rez-de-chaussée.

Florence BOCQUET suggère de réfléchir à une solution pour faciliter la descente des sacs poubelles.

Nelly NAVARRO souligne la fréquence de la situation en précisant que d'autres accidents ont eu lieu pour la même cause évoquée.

Florence BOCQUET émet des propositions de prévention en suggérant de nettoyer l'escalier, de dissocier les poubelles, d'éviter les croisements. Elle demande s'il y a d'autres remarques, puis ajoute en conclusion qu'il s'agira également d'être très attentif sur les solutions à mettre en place pendant le temps des travaux.

III. Revue des précédents rapports d'inspection de 2015 (Cuisine centrale, EAJE Clé des champs et Marie-Thérèse Eyquem)

Amélia BAREILLE expose les mesures à mettre en œuvre pour les différents cas étudiés à l'appui des rapports, puis projette une synthèse accompagnée d'un graphique qui montre le suivi des mesures préconisées à travers trois stades possibles : réalisées, partiellement réalisées, et non réalisées.

*Prendre note du rapport d'inspection en santé et sécurité au travail.
Ci-joints les commentaires à sa lecture.*

Clé des champs :

Eliane GOY estime qu'une réflexion est encore nécessaire sur l'idée de mettre en place un système permettant d'éviter que les portes coulissantes ne quittent leurs rails.

Florence BOCQUET demande à ce que le fabricant soit contacté pour avoir des solutions.

Cuisine centrale :

Pascale DEFOLY recommande de mettre les hottes de cuisine sur des rails.

Amélia BAREILLE préconise la descente des filtres pour éviter à l'agent d'être en hauteur.

Laure PERROT intervient sur les risques de troubles musculo-squelettiques en déclarant que des lettres recommandées ont été envoyées au vendeur de marmite.

Clémence MONTABONEL intervient en disant qu'il existe un support pour mettre en hauteur le tranche pain et favoriser la récupération du pain.

Laure PERROT estime qu'il sera nécessaire de revoir avec le CTM les mises à disposition des chargements et déchargements.

Florence BOCQUET intervient sur les caractéristiques du camion et notamment sa hauteur pour éviter certains risques.

Hervé FELBABEL signale une alerte lancée par un agent de la cuisine centrale en rapport avec la chambre froide.

Laure PERROT réagit en assurant qu'un audit spécifique va être réalisé sur les chambres froides.

Hervé FELBABEL revient sur les problématiques de la cuisine centrale, en évoquant notamment les pauses au niveau des climatisations, et du défaut technique au niveau des thermostats.

Florence BOCQUET demande s'il y a d'autres interventions.

IV. Restitution de la démarche ergonomique portant sur la Cuisine centrale

Thomas VINCENT expose son analyse globale du fonctionnement de la cuisine centrale.

Laure PERROT intervient sur le refroidissement.

Thomas VINCENT reprend sur le troisième cadre du programme.

Florence BOCQUET fait part de ses attentes à Thomas VINCENT en vue d'obtenir des préconisations.

Roland MARION s'interroge sur la séparation des portages des repas aux personnes âgées avec le self.

Didier POISSON indique qu'une évaluation des coûts/investissements sera faite en la matière.

Nelly NAVARRO s'enquiert de l'embauche de personnel.

Laure PERROT évoque un état des lieux à réaliser au préalable sur le personnel de la cuisine

Didier POISSON déclare que les conditions de travail des agents sont importantes pour maîtriser l'absentéisme dans un premier temps, et précise que la volonté de Monsieur le Maire est de conserver cette cuisine centrale, en continuant de lui apporter des améliorations significatives.

Laure PERROT précise sur le même sujet qu'un treizième agent recruté en janvier a permis de soulager grandement les effectifs en présence, tout en rappelant le principe que la production doit aussi être adaptée aux capacités de production.

Thomas VINCENT préconise le redimensionnement des espaces frais notamment en termes de matériel.

Amélia BAREILLE souligne le fait qu'il faut bien garder en tête l'organisation du travail.

Thomas VINCENT rapporte que les agents organisent leur travail en fonction du matériel, et qu'un travail majeur d'anticipation serait à réaliser.

Didier Poisson annonce que la priorité est de disposer d'une technicité expérimentée et prouvée, préférable à des investissements avec une moindre visibilité sous couvert d'innovation.

Laure PERROT note que les travaux sont programmés pour le deuxième semestre 2018 et que le programme devrait être validé avant les grandes vacances.

Florence BOCQUET demande s'il y a des questions.

v. Rapport d'inspection du travail sur l'Octogone

Amélia BAREILLE expose les mesures à mettre en œuvre, et parmi elles les mesures réalisées, partiellement réalisées ou non réalisées.

Prendre note du rapport d'inspection en santé et sécurité au travail.
Ci-joints les commentaires à sa lecture.

Amélia BAREILLE précise qu'un plan de prévention sera à réaliser dans le cadre d'interventions d'entreprises extérieures dans la chaufferie.

Concernant l'entretien des espaces extérieurs, il s'agira d'être vigilant quant à la réduction des déchets, car un manque de place dans le local pour recevoir les nouveaux bacs pourrait entraver le stockage et les manutentions.

VI. Questions diverses

Florence BOCQUET demande s'il y a des questions.

Nelly NAVARRO s'enquiert de la communication souhaitée du rapport annuel de la médecine préventive.

Hervé FELBABEL indique que ce rapport se trouve actuellement dans le circuit de validation du Centre de Gestion du Rhône.

Florence BOCQUET demande de revoir pour la prochaine réunion du CHSCT le rapport de l'Octogone pour suivre la mise en œuvre des actions. Elle indique que le prochain CHSCT se tiendra le mercredi 14 septembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 19

Florence BOCQUET

Présidente

Roland MARION

Secrétaire des Représentants du personnel